

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180625-D2018-37-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-37 en date du 25/06/2018 portant sur une décision modificative n°01 au budget principal 2018 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Juin 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Juin 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Marc DUBREUIL, Dominique GILLES, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude LEBLOIS.

Représentés : Mme Christine CASTANET donne pouvoir à M. Alain FAUCHER.

Mme Sylvie ALAMARGOT a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	8	1	8	9	9	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant ; qu'afin de régulariser la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2018, il conviendrait de modifier les montants inscrits au budget principal ;
- Considérant qu'il y a lieu de modifier le budget principal en vue de prendre en compte les dépenses liées aux admissions en créances éteintes approuvées par délibération n° 2018-36 de ce jour ;
- Considérant que des travaux ont été effectués sur les canalisations d'évacuation des eaux usées du bâtiment dont la commune est propriétaire dans le Bourg,
- **DECIDE** d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal 2018 les modifications ci-après.

SECTION	DEP/REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	D	615228	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers – Autres bâtiments	+ 438,00
Fonct	D	6542	Créances éteintes	+ 1 000,00
Fonct	D	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 11,00
Fonct	R	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1 449,00

A La Geneytouse, le 27 juin 2018

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 28 juin 2018.